

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 MAI 2021 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine,

➔ Présents : 13 – Absents : 2 - Pouvoirs : 0

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Info suite des demandes de subvention

M. le Maire rappelle que des demandes de subvention avaient été déposées pour les projets de travaux de déconnexion d'eaux pluviales dans le cadre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Nous avons eu un retour négatif. Ce dispositif a été victime de son succès. Il y a eu beaucoup de dossiers déposés et la Préfecture a priorisé les communes les plus nécessiteuses. Pour les travaux de rénovation du bâtiment occupé par Comlev, la somme n'atteignant pas 50.000 €, il n'a pas été possible d'obtenir une subvention.

Il faut noter que les travaux de déconnexion sont soumis à une surveillance particulière due à la charte de contrôle établie par l'agence de l'eau. Tout doit être vérifié par des passages de caméras par exemple. La commune sera éligible à une aide financière uniquement si tout est aux normes.

En revanche, la demande de subvention pour l'équipement informatique de l'école primaire a été validée. Le dossier est complet.

Enfin, nous avons reçu la subvention de 18.000 € concernant l'extension du vestiaire du stade de football.

2- Sécurisation du réseau d'eau potable (2021.05.01BP)

M. le Maire précise que la commune a reçu un courrier de M. Perdrix, notre nouvel interlocuteur de l'Agence de l'Eau. Afin de constituer le dossier financier, il demande beaucoup d'informations : la pérennisation du captage communal, la réactivation de la procédure de protection. Il incite à procéder à une démarche diagnostique sur le service d'eau potable, subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau.

M. le Maire annonce clairement la situation, si la commune abandonnait le captage d'eau, le prix de l'eau augmenterait de plus de 0,70 €. A ce jour, les analyses sont bonnes, il n'y aurait aucune raison de l'abandonner.

Les membres du conseil se concertent et expriment leur souhait de pérenniser le captage communal. Ils énoncent leur intention claire de réactiver la procédure de protection. Ils valident la démarche diagnostique afin de connaître la situation du réseau communal. Il y a lieu de choisir un bureau d'études pour établir cette démarche diagnostique.

➔Vote : 13 pour

3- Estimation aménagement rue Roger Salengro (2021.05.02BP)

Des devis ont été demandés auprès d'EVI A pour 5 projets :

* création de deux écluses doubles avec rétrécissement axial

33.242,50 € HT – 39.891,00 € TTC

* marquage visuel de l'entrée de la commune (vitesse limitée à 50km/h)

32.264,00 € HT – 38.716,80 € TTC

* création d'un cheminement piéton en béton désactivé accessible aux handicapés et passages piétons réglementaires

227.465,00 € HT – 272.958,00 € TTC

* création de 15 places de stationnement

40.337,50 € HT – 48.405,00 € TTC

* bordurage de la voirie départementale A1 et CS2

228.300,50 € HT – 273.960,60 € TTC

Le plan de ces travaux est affiché afin de se rendre compte de l'étendue et des conséquences. M. le Maire explique que les écluses sont imposées par le Département. Toutefois, plusieurs conseillers signalent l'inutilité de celle au niveau de la rue Louis Prot. Il ne faudrait garder que la première. Le souci est que les écluses sont difficiles à placer, elles doivent aider à réguler la circulation et en même temps, elles ne doivent pas empêcher les riverains de rentrer et sortir de chez eux. Par ailleurs, les pavés semblent être glissants et dangereux.

M. le Maire en a profité pour demander le devis du parking qui serait créé sous réserves d'acquérir la parcelle concernée.

* création d'un parking de 25 places

145.517,50 € HT – 174.621,00 € TTC

Il y aura lieu de demander une autre proposition en se posant la question de l'utilité de la deuxième écluse, voire la supprimer complètement.

→Vote : 13 pour

4- Info utilisation du terrain CPO pour ELFE

CPO n'utilisait plus le terrain loué à la commune et l'a notifié par courrier. La société ELFE a profité de l'occasion pour solliciter M. le Maire. La location a été actée à compter du 1^{er} mai 2021 pour 10.000 € par an. Un gros nettoyage a d'ores et déjà été effectué.

5- Emplois saisonniers (2021.05.03BP)

Comme tous les ans à la période estivale, le centre de loisirs se met en place puis les agents prennent leurs congés. Il y a lieu de prendre une délibération pour procéder au recrutement des emplois saisonniers, aussi bien pour les services techniques que pour le service périscolaire et le service de nettoyage.

→Vote 13 pour

6- Tarification centre de loisirs (2021.05.04BP)

M. le Maire rappelle que le centre de loisirs aura lieu, selon les informations liées à la crise sanitaire, du jeudi 8 au vendredi 30 juillet 2021. La tarification est découpée en 3 tranches en fonction du quotient familial comme préconise par la CAF.

	Q.F.	Tarif/ jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

M. le Maire propose de renouveler cette tarification

→Vote 13 pour

7- Indemnités pour les campings (2021.05.05BP)

Avec la mise en place du centre de loisirs, des excursions et sorties seront organisées dont des nuitées en camping, toujours selon les informations sanitaires en vigueur. Il y a lieu de prendre une délibération afin d'indemniser les animateurs qui encadrent cette activité. Le forfait nuitée s'élève à 38 €. M. le Maire propose de renouveler cette tarification

→Vote 13 pour

8- Information ferme Delavière (2021.05.06BP)

M. le Maire explique que l'avocat de M. Delavière a adressé un courrier pour refuser l'offre de la commune à hauteur de 150.000 € et à préciser la proposition « plancher » pour l'éventuelle vente de son client fixée à 180.000 €. M. le Maire lit le courrier et précise que le notaire de la commune a échangé avec l'avocat sans succès. La proposition semble disproportionnée selon le notaire, avis partagé par certains conseillers. M. le Maire propose de faire estimer le bien par les domaines afin de connaître la valeur vénale, de la manière la plus neutre possible. Les conseillers chargent M. le Maire d'effectuer les démarches auprès de la direction immobilière de l'Etat afin d'avoir une estimation.

→Vote 13 pour

9- Jurés d'assises

Comme chaque année, des jurés d'assises sont choisis parmi la liste des électeurs de la commune sur demande de la Préfecture.

Le tirage au sort est effectué afin de désigner trois personnes :

- * 0238 = COULON Alexandre, 25 résidence du Moulin
- * 1003 = THINEY Dominique, 269 rue du 2 septembre 1944
- * 0242 = COULON Michel, 225 rue Henri Sené

Ces personnes seront averties par courrier.

10- Info GrDF

Actuellement, le gaz utilisé par GrDF provient d'un gisement situé à Groninge aux Pays-Bas. La France va basculer vers une alimentation en gaz naturel à haut pouvoir calorifique dit « gaz H » qui proviendra majoritairement de Norvège, de Russie ou d'Égypte. Il faut donc anticiper les changements. En 2021, GrDF procèdera à l'inventaire de toutes les sources d'utilisation de gaz. Le particulier sera sollicité pour indiquer s'il a une chaudière et le nom de son prestataire éventuel. Puis, en 2022, il y aura un réglage soit par Gaz de France soit par l'installateur agréé et tous les frais seront pris en charge par GrDF. Enfin, en 2023, le changement s'effectuera.

Il faut que les habitants du village acceptent cette vérification et ce changement. S'ils refusaient, ils n'auraient plus de gaz par la suite et les chaudières ne fonctionneraient plus. Mais surtout, le coût d'intervention serait à leur charge.

11- Délibération redevance GrDF (2021.05.07BP)

Tous les ans, GrDF nous informe du montant de la redevance de concession et de celui pour l'occupation provisoire du domaine public. Il y a lieu de prendre une délibération pour encaisser les recettes. A ce jour, GrDF nous a fourni uniquement la redevance de concession à hauteur de 1.073,86 €, représentant 1% du montant perçu. La redevance d'occupation du domaine public nous sera transmise dans les semaines à venir. Le conseil autorise M. le Maire à émettre les titres afin d'encaisser les recettes

→Vote : pour : 13

12- Délibération et info CDG80 (ACFI/ LDG) (2021.05.08BP)

*ACFI

L'obligation de nommer un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) s'impose à toutes les collectivités. Il a une mission de contrôle des conditions des règles d'hygiène et de sécurité et de proposition en mesures de prévention. Le centre de gestion propose à ses membres affiliés une convention pour la mise en place de cet agent qui serait de ce fait mutualisé. Le coût de cette mission est imputé sur la cotisation additionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la délégation au centre de gestion et autorise le maire à signer la convention afin que cette mission soit mise en place au sein de la collectivité.

→Vote : pour : 13

* Lignes Directives de Gestion

Les lignes directives de gestion ont été définies par le décret du 29 novembre 2019, avec l'obligation d'application dans les collectivités au 1^{er} janvier 2021. Il y a donc lieu d'établir ces lignes qui permettent de connaître et d'établir une perspective professionnelle pour les agents. Ce document va être validé par le comité technique du centre de gestion d'ici le 8 juin. Puis le maire pourrait établir l'arrêté de mise en place des lignes directives applicables à tous les agents.

13- Info ZAC

Trois nouvelles sociétés vont potentiellement intégrer la ZAC

* Activa Park : le permis a été déposé pour 20 cellules de 100 à 300m², destinées à accueillir des artisans

* Dannièrre (société de plafond et cloisons) a signé une promesse de vente pour une parcelle de 3.500 m²

* Martelle Pro (logistique de mobilier de bureau et mobilier scolaire) a signé une promesse de vente pour une parcelle de 8.000 m². Le permis devrait être déposé d'ici fin juin.

L'immobilier est dopé par la proximité de la ZAC. Les différents salariés cherchent à s'établir dans le village dès que possible.

14- Info logement communal

Le logement communal a été libéré. L'association tutélaire qui avait la curatelle du locataire a indiqué n'être plus en charge du dossier et que toute prochaine correspondance resterait sans suite. La succession étant déficitaire, la commune n'a aucune possibilité de retrouver les fonds des loyers impayés et des travaux nécessaires à la réhabilitation du logement.

15- Info recensement

Le recensement a lieu normalement tous les 5 ans. En raison de la crise sanitaire, l'Insee a décidé à titre exceptionnel de reporter à 2022 ou 2023. Concernant saint-Sauveur, l'enquête de recensement se réalisera en 2023.

16- Organisation des élections

Comme à chaque élection, M. le Maire essaie d'organiser la tenue du bureau de vote par créneau horaire. La complexité cette année tient en la tenue de la double élection, il y a donc deux bureaux de vote à tenir.

Chacun se positionne sur les créneaux disponibles, les conseillers absents sont placés dans l'attente de leur réponse afin qu'ils puissent prendre part à cette organisation. Le tableau sera revu et actualisé très rapidement.

17- Désignation du représentant auprès de l'UDAF (2021.05.09BP)

Il y a lieu de désigner un représentant du CCAS auprès de l'UDAF. Mme Bellebouche, conseillère municipale et membre du CCAS se porte volontaire. Le conseil valide sa candidature

→Vote : pour : 13

18- Info route du poisson

M. le Maire laisse la parole à Mme Licour en charge de ce dossier et cheffe de relais.

La route du poisson se déroulera du 21 au 26 septembre. C'est une course d'attelage d'endurance sur 24 h et 300 km avec des chevaux de trait.

Des contacts ont été pris avec la MFR de Villers Bocage qui est partante pour apporter une aide humaine et logistique. Il a même fallu les freiner tant ses membres souhaitent s'impliquer. Mme Licour attend une date de réunion la semaine prochaine afin d'avoir les dernières informations. A l'issue, elle pourra communiquer au mieux. Toutefois, M. le Maire annonce d'ores et déjà des impossibilités avec ce projet, notamment bloquer complètement les routes. Le passage à Saint-Sauveur est prévu le samedi 25 septembre à partir de 20h50.

19- Info City Park (2021.05.10BP)

La commission jeunesse et la commission travaux se sont réunies afin de mettre en place un city park à Saint-Sauveur. Un devis a été demandé à la société Renov'Sport qui s'élève à 67.602,00 € HT, soit 81.122,40 € TTC. Le commercial de cette société en a installé un à Querrieu. Il a précisé que ce genre de terrain multisports pouvait être subventionné à 80% par la DETR et la Région Hauts de France.

Il faudra préparer le terrain et abattre les peupliers cette année, ce qui permettra d'envisager l'installation du city park d'ici 2022.

→Vote : pour : 13

20- Fête locale

La tenue de la fête locale, prévue le 30 mai est très compliquée avec la crise sanitaire. La Préfecture précise qu'un seul manège est possible. A titre dérogatoire et très exceptionnel, il serait possible d'avoir un manège par place. En effet, le décret n°2020-1310, actualisé au 1^{er} mai, interdit les fêtes foraines. Par ailleurs, la venue des groupes déambulant dans le village n'est pas autorisée. A ce jour, l'équipe municipale cherche la meilleure solution, sans être sûre de pouvoir maintenir la fête.

C'est pourquoi le comité des fêtes participera à la fête d'Ailly sur Somme en signe de solidarité intercommunale (aide financière pour le feu d'artifice à hauteur de 1.000 €)

Prochain conseil : MARDI 22 JUIN 2021 à 20H00

Le Maire

Le Conseil Municipal

